

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 17 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 17 décembre 2018, à 20 h 10, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5), madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

Le greffier adjoint a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2018-XXX)
- 2° Avis de motion – règlement relatif à la tarification des services (2019)
- 3° Avis de motion – règlement relatif aux impositions pour l'année 2019
- 4° Adoption du projet de règlement numéro 681 relatif à la tarification des services (2019)
- 5° Adoption du projet de règlement numéro 682 relatif aux impositions pour l'année 2019
- 6° Approbation des comptes soumis au montant de 382 404,84 \$
- 7° Ratification – salaires et primes - directeur et directeur adjoint Service sécurité incendie
- 8° Contrat d'achat d'une banque d'heures 2019 – T3I inc.
- 9° Sécurité civile – Demande d'aide financière – volet 1
- 10° Protocole d'entente 2018-2021 – hockey senior Le Bellemare
- 11° Contrat avec Cogeco – services de télécommunication
- 12° Autorisation de paiement de facture de Papillon Skate Parc inc. – 1 616,02 \$ plus taxes
- 13° Autorisation de signature entente de financement en vertu du règlement 606 relatif au programme Écoprêt

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 13^e jour du mois de décembre 2018

Yvon Douville
Greffier adjoint



SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	par courriel le 13 décembre 2018
Gilles Pagé	par courriel le 13 décembre 2018
Françoise Hogue Plante	par courriel le 13 décembre 2018
Mike Touzin	par courriel le 13 décembre 2018
Sylvie Noël	par courriel le 13 décembre 2018
Alain Pichette	par courriel le 13 décembre 2018
Murielle Bergeron Milette	par courriel le 13 décembre 2018

2018-577

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 17 décembre 2018 à 20 h tel que présenté.

2018-578

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES (2019)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Mike Touzin qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement relatif à la tarification des services (2019).

2018-579

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX IMPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2019

AVIS DE MOTION est donné par madame Sylvie Noël qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement relatif aux impositions pour l'année 2019.

2018-580

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 681 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES (2019)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Mike Touzin en vertu de la résolution 2018-578 de la présente séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de règlement numéro 681 relatif à la tarification des services (2019).

2018-581

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 682 RELATIF AUX IMPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Sylvie Noël en vertu de la résolution 2018-579 de la présente séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de règlement numéro 682 relatif aux impositions pour l'année 2019.

2018-582

APPROBATION DES COMPTES SOUMIS AU MONTANT DE 382 404,84 \$

CONSIDÉRANT que le Service de la trésorerie soumet la liste des comptes à payer au montant de 382 404,84 \$

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la liste des comptes soumis au montant total de 382 404,84 \$ et d'autoriser le paiement des comptes mentionnés à la liste sous les signatures lithographiées du maire et de la trésorière.

2018-583

RATIFICATION – SALAIRES ET PRIMES – DIRECTEUR ET DIRECTEUR ADJOINT – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'indexer le salaire et la prime administrative du directeur et du directeur adjoint du Service sécurité incendie pour l'année 2018 et de fixer l'indexation pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que l'augmentation octroyée à compter du 1^{er} janvier 2018 l'a été selon les mêmes dispositions que celles prévues à la convention collective de travail du syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Louiseville;

CONSIDÉRANT que l'augmentation pour 2019 soit indexée de la même façon;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'INDEXER les salaires et les primes administratives du directeur et du directeur adjoint du Service sécurité incendie pour l'année 2018 rétroactivement au 1^{er} janvier 2018 et de fixer les indexations pour l'année 2019, le tout, comme suit :

	2018	2019
Directeur		
Taux horaire intervention	31,53 \$	32,25 \$
Prime administrative	125,00 \$	130,00 \$
Directeur adjoint		
Taux horaire intervention	28,67 \$	29,33 \$
Prime administrative	85,00 \$	89,00 \$

D'APPLIQUER les dispositions de la convention collective en vigueur pour les indemnités en remplacement des vacances annuelles payées selon leurs années d'ancienneté ainsi que pour les tarifs autres qu'intervention.

2018-584

CONTRAT D'ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES 2019 – T3I INC.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'achat d'une banque d'heures de soutien technique en informatique pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT l'offre de services de T3I inc. pour les services de techniciens informatiques aux fins de support technique;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville accepte de renouveler le contrat de soutien technique en informatique à T3I inc. selon l'offre de services reçue au coût de 21 540 \$ plus les taxes applicables;

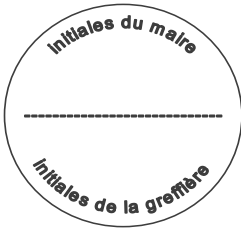
D'AUTORISER la trésorière à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

2018-585

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;



CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$ et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la Ville de Louiseville autorise monsieur Philippe Gélinas, préventionniste, à signer pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-586

PROTOCOLE D'ENTENTE 2018-2021 – HOCKEY SENIOR LE BELLEMARE

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville est propriétaire unique de l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville est seule responsable de la cession des droits de vente et d'affichage de publicités, qu'elle est seule responsable de la cession des droits de vente et de service de boissons alcoolisées à l'intérieur de ses installations, et qu'elle peut déléguer à l'organisation de son choix les droits d'exercer ces activités;

CONSIDÉRANT que le Club de hockey senior le Bellemare de Louiseville souhaite utiliser l'aréna de Louiseville pour la tenue des activités d'une ligue de hockey adulte pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de continuer à participer à la promotion des activités du hockey senior sur le territoire en permettant à l'Organisation de recourir à certains moyens de financement, dont la vente de boissons alcoolisées et l'affichage publicitaire, selon les termes énoncés dans la présente entente;

CONSIDÉRANT que le Club de hockey senior Le Bellemare de Louiseville demande une concession partielle du droit de vente et de service de boissons alcoolisées, sous certaines conditions, à l'intérieur de l'aréna de Louiseville et lors de ses activités;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville souhaite apporter son soutien au Club de hockey le Bellemare de Louiseville;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun qu'un protocole d'entente soit signé entre la Ville de Louiseville et le Club de hockey senior le Bellemare de Louiseville afin d'établir les modalités, les conditions et les obligations de chacune des parties en lien avec l'utilisation de l'aréna, la location de la glace, la cession partielle de vente de boissons alcoolisées et l'affichage publicitaire, et ce, pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une municipalité locale peut accorder un soutien dans le domaine des loisirs;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Ville de Louiseville accorde son soutien au Club de hockey senior Le Bellemare de Louiseville selon les modalités détaillées au protocole d'entente;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour une durée couvrant les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

2018-587 Vêto du maire

CONTRAT AVEC COGECO – SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION

CONSIDÉRANT l'offre de services de Cogeco. pour la fourniture de services de télécommunication, soit un lien Internet Haute vitesse via fibre optique;

CONSIDÉRANT que la Ville peut octroyer ledit contrat de gré à gré puisque les coûts de loyers annuels totaux sont inférieurs à 25 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le contrat pour la fourniture de services de télécommunication, soit un lien Internet Haute vitesse via fibre optique, le tout tel que plus amplement décrit à la proposition fournie, soit octroyé à la compagnie Cogeco, et ce, pour un montant mensuel de 109,95 \$ plus les taxes applicables, le tout pour une durée de trois (3) ans;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

2018-588

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE DE PAPILLON
SKATE PARC INC. – 1 616,02 \$ PLUS TAXES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a octroyé par la résolution 2018-408 un contrat à Papillon Skate Parc inc. relativement à la construction d'un parc à roulettes, en béton, incluant des obstacles et une dalle;

CONSIDÉRANT que la facture numéro 052 de Papillon Skate Parc inc. représente un montant supplémentaire de 1 616,02 \$ plus taxes du contrat octroyé initialement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AUTORISER la trésorière à payer la facture numéro 052 de Papillon Skate Parc inc. au montant de 1 616,02 \$ plus taxes, pour de l'acier galvanisé, du sable supplémentaire et des heures de pelle mécanique pour le déplacement de lampadaires, non prévus au contrat initial.



2018-589

**AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE DE FINANCEMENT EN VERTU
DU RÈGLEMENT 606 RELATIF AU PROGRAMME ÉCOPRÊT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a adopté le règlement 606 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques;

CONSIDÉRANT que le volet 2 de ce règlement prévoit une aide financière sous forme de prêt remboursable afin de permettre aux citoyens de se conformer à la réglementation provinciale;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit la signature d'une entente de financement entre la Ville et le requérant avant de pouvoir déboursier les sommes;

CONSIDÉRANT que cette entente détermine les modalités de remboursement et les obligations du requérant;

CONSIDÉRANT que la trésorière a déposé une liste des demandes de financement reçues à ce jour;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise Marie-Claude Loyer, trésorière, ou Anic Dauphinais, contrôleur financier, à signer les ententes de financement requises selon la liste déposée et **annexée** au procès-verbal et par la suite procéder aux déboursés.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 20 h 30.

YVON DESHAIES
MAIRE

YVON DOUVILLE
GREFFIER ADJOINT